

INFORMATIONS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FDS :

Préparation :

Code produit : 999 2629
Désignation : Nitrate de potasse, sac de 1kg
Utilisation : Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)

Identification de la Société :

Raison Sociale: Cookson-CLAL
Adresse siège social : 5 Chemin du Plateau 69570 Dardilly
Telephone: 0800 878 202
E-mail: qualite@cookson-clal.com

Numéro d'appel d'urgence :

N° ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 - <http://www.centres-antipoison.net>
Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Antipoison Français.
Ces centres antipoison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

Version 2.1

Date d'impression 21.03.2022

Date de révision 10.03.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT
Nom de la substance : nitrate de potassium
No.-CAS : 7757-79-1
No.-CE : 231-818-8
No. enr. REACH EU : 01-2119488224-35-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à tous les grades produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

01 45 42 59 59 appel depuis la France
+33 1 45 42 59 59 (international)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Matières solides comburantes	Catégorie 3	---	H272

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Conseils de prudence

Prévention : P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P280 Porter des gants de protection/ un

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

		équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	: P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser des brouillards d'eau, de la mousse, de la poudre chimique ou du dioxyde de carbone (CO ₂) pour l'extinction.
Elimination	: P501	Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- nitrate de potassium

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
nitrate de potassium			
No.-CAS : 7757-79-1	<= 100	Ox. Sol.3	H272
No.-CE : 231-818-8			
No. enr. : 01-2119488224-35-xxxx			
REACH EU			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Consulter un médecin en cas d'indisposition.
En cas d'inhalation	: Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la	: Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

peau	savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Protection des secouristes	: Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: En cas de contact avec les yeux ou la peau, bien rincer à l'eau. Donner à boire 5 à 10 g d'acide ascorbique (effervescent) dissous dans de l'eau. Des doses répétées de 5 à 10 g d'acide ascorbique par jour peuvent être administrées. En cas d'inhalation accidentelle appliquer le spray glucocorticoïde. Traiter de façon symptomatique.
------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO ₂ .
Moyens d'extinction inappropriés	: Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: La substance en elle-même ne brûle pas, mais en contact avec des substances combustibles elle augmente le risque d'incendie et peut attiser un feu existant de manière substantielle. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme:
Produits de combustion dangereux	: Oxydes d'azote (NO _x), Oxydes de potassium, Des gaz nitreux peuvent être produits. Sous certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent pas être exclues.

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT**5.3. Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.
- Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Comburant; Favorise l'inflammation des matières combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Précautions pour le stockage en commun : Incompatible avec: Agents réducteurs Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériaux d'emballage appropriés : Polyéthylène

Matériaux d'emballage inappropriés : , Bois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composant: nitrate de potassium No.-CAS 7757-79-1

Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 20,8 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 36,7 mg/m³

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

DDSE (dose dérivée sans effet)
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 12,5 mg/kg p.c./jour

DDSE (dose dérivée sans effet)
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 10,9 mg/m3

DDSE (dose dérivée sans effet)
Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 12,5 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Eau douce	: 0,45 mg/l
Eau de mer	: 0,045 mg/l
Libérations intermittentes	: 4,5 mg/l
STP	: 18 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Équipement de protection individuelle*Protection respiratoire*

Conseils : Nécessaire, si la valeur limite d'exposition est dépassée (p.e. VLE).
Nécessaire en cas de formation de vapeurs et d'aérosols.
Protection respiratoire conforme à EN 141.
Type de Filtre recommandé:
Filtre à particules:P1

Protection des mains

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Caoutchouc Naturel
Délai de rupture : >= 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

Matériel : Polyisoprène
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : Caoutchouc butyle.
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc fluoré
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Chlorure de polyvinyle
Délai de rupture : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de protection

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un équipement de protection individuel.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter la pénétration dans le sous-sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
En cas d'infiltration dans les sols prévenir les autorités.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : solide
Couleur : incolore
à blanc
Odeur : inodore

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

Seuil olfactif	: Donnée non disponible
 pH	: 4,5 - 8,5 (5 %)
Point/intervalle de fusion	: 333 - 337 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Se décompose avant ébullition
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité	: 2,11 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: 316 g/l (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Ce produit est une substance inorganique
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: > 400 °C
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Législation UE: non déterminé
Explosibilité	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Peut aggraver un incendie; comburant.

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

La substance en elle-même ne brûle pas, mais en contact avec des substances combustibles elle augmente le risque d'incendie et peut attiser un feu existant de manière substantielle.

10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Favorise l'inflammation des matières combustibles.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décomposition thermique : > 400 °C

10.5. Matières incompatibles

|| Matières à éviter : Tenir à l'écart des matières combustibles. Métaux lourds. phosphites, Acides forts, Poudre métallique. Bases fortes. Agents réducteurs

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d') : Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de potassium, Oxydes d'azote, Sous certaines conditions d'incendie, des traces d'autres produits toxiques ne peuvent pas être exclues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
------------	----------------------	-------------------

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 oral : 3750 mg/kg (Rat)
DL50 oral : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Inhalation

CL50 : > 0,527 mg/l (Rat, mâle et femelle; 4 h; poussières/brouillard) (OCDE ligne directrice 403)

Dermale

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

DL50 dermal : > 5000 mg/kg (Rat) (OCDE ligne directrice 402)

Irritation**Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin) (OCDE ligne directrice 404)L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Cornée bovine) (OCDE ligne directrice 437)

Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Essai localisé sur les ganglions lymphatiques; Souris) (OCDE ligne directrice 429)L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Effets CMR**Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Cette substance n'est pas considérée comme carcinogène.
Mutagénicité : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes
Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.
Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test de Ames; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique)
négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; cellules CHL; avec ou sans activation métabolique)
négatif (Étude in vitro de mutations géniques sur cellules de mammifères; Cellules de lymphome de souris; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 476)

Toxicité pour la reproduction

NOAEL : 10.000 ppm
Mère
NOAEL : 10.000 ppm
F1
(Cochon d'Inde, femelle)(Oral(e))

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT**Toxicité pour un organe cible spécifique****Exposition unique**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

NOAEL : $\geq 1,500$ mg/kg p.c./jour
(Rat, mâle et femelle)(28 jr) (OCDE ligne directrice 422)

Danger par aspiration

Non applicable,

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 1.378 mg/l (Poecilia reticulata; 96 h) (Essai en statique)
CL50 > 98,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en statique)
CL50 > 2.400 - < 4.200 mg/l (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin); 96 h) (Essai en statique)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

NOEC : 490 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie))
CE50 490 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie); 48 h)

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT**algue**

CL50 : > 1700 mg/l (algue)
 NOEC : 1700 mg/l (algue)

Bactérie

EC10 : 180 mg/l (boues activées; 3 h)
 CE50 : > 1000 mg/l (boues activées; 3 h) (OCDE Ligne directrice 209)

Toxicité chronique**Invertébrés aquatiques**

NOEC : > 245 - < 408 mg/l (Hydra attenuata; 12 jr) (Point final: Reproduction)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Persistance et dégradabilité**Persistance**

Résultat : Donnée non disponible

Biodégradabilité

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Bioaccumulation

Résultat : Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
-------------------	-----------------------------	--------------------------

Mobilité

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

Eau : Le produit est soluble dans l' eau., Le produit est mobile dans l'environnement de l'eau.
Sol : Ne va pas être absorbé par le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
Résultats des évaluations PBT et vPvB		

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

12.6. Autres effets néfastes

Données pour le produit	
Information écologique supplémentaire	

Résultat : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

|| 1486

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

|| ADR : NITRATE DE POTASSIUM

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

|| RID : NITRATE DE POTASSIUM
|| IMDG : POTASSIUM NITRATE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

|| ADR-Classe : 5.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger; Code de restriction en tunnels)
5.1; O2; 50; (E)
|| RID-Classe : 5.1
(Étiquettes; Code de classification; Numéro d'identification du danger)
5.1; O2; 50
|| IMDG-Classe : 5.1
(Étiquettes; No EMS)
5.1; F-A, S-Q

14.4. Groupe d'emballage

|| ADR : III
|| RID : III
|| IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

|| Dangereux pour l'environnement selon l'ADR : non
|| Dangereux pour l'environnement selon RID : non
|| Polluant marin selon le code IMDG : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

IMDG : Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Données pour le produit**

Précurseurs d'explosifs à : ; Précurseurs d'explosifs réglementés ne faisant pas l'objet de usage restreint (annexe I) et à déclaration obligatoire (annexe II), Règlement (UE) 2019/1148 restrictions: Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: [https:// ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-)

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

we-do/policies/crisis-and-
terrorism/explosives/explosivesprecursors/docs/list_of_compet
ent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf

Nomenclature des
installations classées
(ICPE) - Directive
Seveso III : 4706 Nitrate de potassium sous forme de cristaux

Composant:	nitrate de potassium	No.-CAS 7757-79-1
------------	----------------------	-------------------

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.
649/2012 concernant les
exportations et
importations de produits
chimiques dangereux

Précurseurs d'explosifs à : ; ANNEXE II: PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE
usage restreint (annexe L'OBJET D'UN SIGNALEMENT: Liste des substances en tant
I) et à déclaration que telles, ou présentes dans des mélanges ou substances, au
obligatoire (annexe II), sujet desquelles les transactions suspectes ainsi que les
Règlement (UE) disparitions importantes et les vols importants doivent être
2019/1148 signalés dans un délai de 24 heures.

EU. REACH, Annexe : Point n°: , 3; Listé
XVII, Restrictions
applicables à la
fabrication, à la mise sur
le marché et à l'utilisation
de certaines substances
dangereuses et de
certains mélanges et
articles dangereux.

Directive EU. : Exigences palier inférieur: 5.000 tonnes; Partie 2 : Substances
2012/18/EU (SEVESO dangereuses nommément désignées; Voir note 17.
III) Annexe I Exigences du palier supérieur: 10.000 tonnes; Partie 2 :
Substances dangereuses nommément désignées; Voir note
17.
Exigences palier inférieur: 1.250 tonnes; Partie 2 : Substances
dangereuses nommément désignées; Voir note 18.
Exigences du palier supérieur: 5.000 tonnes; Partie 2 :
Substances dangereuses nommément désignées; Voir note
18.

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT**État actuel de notification****nitrate de potassium:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-818-8
ENCS (JP)	OUI	(1)-449
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-449
KECI (KR)	OUI	KE-29163
NZIOC	OUI	HSR001338
ONT INV	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	2824.31
TH INV	OUI	55-1-06038
TSCA	OUI	
VN INV L	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

Abréviations et acronymes

NZIOC

Nouvelle-Zélande. OCDE

Inventaire des produits chimiques

Organisation de coopération et de développement économiques LEP

limite d'exposition professionnelle ONT INV

Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario PBT

persistant, bioaccumulable et toxique PHARM (JP)

Japon. Liste des pharmacopées PICCS (PH)

Philippines. Inventaire PNEC

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

des produits chimiques et des substances chimiques	
concentration prédite sans effet	N° REACH Autor.
REACH - Numéro d'autorisation	N° REACH ConsDemAutor.
REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation	STOT
toxicité spécifique pour certains organes cibles	SVHC
substance extrêmement préoccupante	TCSI
Taiwan. Inventaire des produits chimiques existants	TH INV
Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA	TSCA
USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques	UVCB
substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques	VN INVL
Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques	vPvB
très persistant et très bioaccumulable	
AU AIICL	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
FBC	facteur de bioconcentration
DBO	demande biochimique en oxygène
CAS	Chemical Abstracts Service
CLP	classification, étiquetage et emballage
CMR	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DCO	demande chimique en oxygène
DNEL	dose dérivée sans effet
DSL	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	liste européenne des substances chimiques notifiées
Information supplémentaire	

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

- Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
- Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
- Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
- Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.
- Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation en tant qu'intermédiaire	3	NA	NA	1, 2, 3, 4	6a	NA	ES3669
2	Distribution de la substance	3	NA	19, 20	8a, 8b, 9, 15	2, 4, 6a, 7	NA	ES3671
3	Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges	3	10	NA	1, 2, 3, 4, 5, 10	2, 6a	NA	ES3667
4	Utilisation industrielle	3	NA	19, 20	7, 10, 13, 14, 15, 19, 20, 22, 23, 26	2, 4, 7	NA	ES3752
5	Utilisation professionnelle	22	NA	0, 4, 11, 12, 16, 17, 37	2, 5, 8a, 8b, 9, 10, 11, 13, 16, 19, 26	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f, 9a, 9b	NA	ES3673
6	Utilisation privée	21	NA	0, 4, 12, 35, 39	NA	8a, 8b, 8d, 8e, 9a, 9b	NA	ES3678

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation en tant qu'intermédiaire

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Utilisation de substance en tant qu'intermédiaire (sans rapport avec les "conditions strictement contrôlées"). Comprend le recyclage / la récupération, les transferts de matériaux, le stockage, l'échantillonnage, les activités de laboratoire associées, la maintenance et le chargement (y compris dans des navires/barges, wagons/camions et GRV).

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC6a

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4

L'évaluation de la santé humaine n'a pas été faite car la substance ne répond pas aux critères pour être classifiée comme dangereuse pour l'homme, Comme la substance est un oxydant, une caractérisation du risque qualitative a été effectuée.

, L'évaluation basée sur les PROCs n'a pas été développée.

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrément
	Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour > 4 h
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. Confinement approprié	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à l'utilisation sûre des travailleurs selon le danger physico-chimique : comburant.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Aucune mesure de gestion des risques supplémentaire à celles décrites précédemment n'est nécessaire pour garantir une utilisation sûre des travailleurs
Pour la dangerosité dérivée des propriétés physico-chimiques, l'utilisateur aval peut objectivement évaluer les éventuelles et possibles conséquences d'un incident en suivant la méthodologie donnée dans l'appendice E-1 de la "Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment Part E : Risk Characterisation" (<http://guidance.echa.europa.eu>)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Bonnes pratiques générales pour la manipulation et le stockage des substances chimiques dangereuses

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

1. Titre court du scénario d'exposition 2: Distribution de la substance

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation
Catégories de processus	PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos
Activité	Transport et distribution

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC6a, ERC7

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC15

L'évaluation de la santé humaine n'a pas été faite car la substance ne répond pas aux critères pour être classifiée comme dangereuse pour l'homme, Comme la substance est un oxydant, une caractérisation du risque qualitative a été effectuée.
, L'évaluation basée sur les PROCs n'a pas été développée.

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrement
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. Confinement approprié	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à l'utilisation sûre des travailleurs selon le danger physico-chimique : comburant.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Aucune mesure de gestion des risques supplémentaire à celles décrites précédemment n'est nécessaire pour

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

garantir une utilisation sûre des travailleurs

Pour la dangerosité dérivée des propriétés physico-chimiques, l'utilisateur aval peut objectivement évaluer les éventuelles et possibles conséquences d'un incident en suivant la méthodologie donnée dans l'appendice E-1 de la "Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment Part E : Risk Characterisation" (<http://guidance.echa.europa.eu>)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Bonnes pratiques générales pour la manipulation et le stockage des substances chimiques dangereuses

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

1. Titre court du scénario d'exposition 3: Formulation & (re)conditionnement des substances et mélanges

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Secteurs d'utilisation finale	SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Production chimique présentant des opportunités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Activité	Formulation, conditionnement et reconditionnement de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, y compris les opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de pastillage, de compression, de granulation, d'extrusion, de conditionnement à grande et petite échelles, d'échantillonnage et de maintenance ainsi que les activités de laboratoire associées.

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC10, PROC14

L'évaluation de la santé humaine n'a pas été faite car la substance ne répond pas aux critères pour être classifiée comme dangereuse pour l'homme, Comme la substance est un oxydant, une caractérisation du risque qualitative a été effectuée.

, L'évaluation basée sur les PROCs n'a pas été développée.

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièremment, liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. Confinement approprié	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à l'utilisation sûre des travailleurs selon le danger physico-chimique : comburant.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

Aucune mesure de gestion des risques supplémentaire à celles décrites précédemment n'est nécessaire pour garantir une utilisation sûre des travailleurs
Pour la dangerosité dérivée des propriétés physico-chimiques, l'utilisateur aval peut objectivement évaluer les éventuelles et possibles conséquences d'un incident en suivant la méthodologie donnée dans l'appendice E-1 de la "Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment Part E : Risk Characterisation" (<http://guidance.echa.europa.eu>)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
Bonnes pratiques générales pour la manipulation et le stockage des substances chimiques dangereuses

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: SU3
Catégorie de produit chimique	PC19: Intermédiaire PC20: Produits tels que régulateurs de pH, floculants, préci-pitants, agents de neutralisation
Catégories de processus	PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC20: Fluides de transfert de chaleur et de pression pour des utilisations diverses et industrielles dans des systèmes fermés PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température; dans un cadre industriel PROC23: Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température PROC26: Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC2: Formulation de préparations ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC7: Utilisation industrielle de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC2, ERC4, ERC7

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC7, PROC13, PROC10, PROC14, PROC19, PROC20, PROC22, PROC23, PROC26

L'évaluation de la santé humaine n'a pas été faite car la substance ne répond pas aux critères pour être classifiée comme dangereuse pour l'homme, Comme la substance est un oxydant, une caractérisation du risque qualitative a été effectuée.
, L'évaluation basée sur les PROCs n'a pas été développée.

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrement
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Intérieur	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique. Confinement approprié	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à l'utilisation sûre des travailleurs selon le danger physico-chimique : comburant.

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT**4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition**

Aucune mesure de gestion des risques supplémentaire à celles décrites précédemment n'est nécessaire pour garantir une utilisation sûre des travailleurs

Pour la dangerosité dérivée des propriétés physico-chimiques, l'utilisateur aval peut objectivement évaluer les éventuelles et possibles conséquences d'un incident en suivant la méthodologie donnée dans l'appendice E-1 de la "Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment Part E : Risk Characterisation" (<http://guidance.echa.europa.eu>)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC4: Produits antigel et de dégivrage PC11: Explosifs PC12: Engrais PC16: Fluides de transfert de chaleur PC17: Fluides hydrauliques PC37: Produits chimiques de traitement de l'eau
Catégories de processus	PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8a: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC16: Utilisation de matériaux comme sources de combustibles; il faut s'attendre à une exposition limitée à du produit non brûlé PROC19: Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles PROC26: Manipulation de substances inorganiques solides à température ambiante
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f, ERC9a, ERC9b

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC2, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC11, PROC13, PROC16, PROC19, PROC26

L'évaluation de la santé humaine n'a pas été faite car la substance ne répond pas aux critères pour être classifiée comme dangereuse pour l'homme

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le	Couvre des concentrations au-delà de 25%
-----------------------------	---------------------------------------	--

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

	Mélange/l'Article	
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrement, Mélange liquide
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	> 4 h
Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs	Utilisations intérieure et extérieure	
Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion à partir de la source vers le travailleur	Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, fenêtres etc. Une ventilation contrôlée signifie qu'il y a un apport ou un retrait d'air par un ventilateur électrique.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Travailleurs

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à l'utilisation sûre des travailleurs selon le danger physico-chimique : comburant.

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Aucune mesure de gestion des risques supplémentaire à celles décrites précédemment n'est nécessaire pour garantir une utilisation sûre des travailleurs
 Pour la dangerosité dérivée des propriétés physico-chimiques, l'utilisateur aval peut objectivement évaluer les éventuelles et possibles conséquences d'un incident en suivant la méthodologie donnée dans l'appendice E-1 de la "Guidance on Information Requirements and Chemical Safety Assessment Part E : Risk Characterisation" (<http://guidance.echa.europa.eu>)

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

On admet qu'un bon niveau de base d'hygiène au travail est mis-en-oeuvre.
 Bonnes pratiques générales pour la manipulation et le stockage des substances chimiques dangereuses

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

1. Titre court du scénario d'exposition 6: Utilisation privée

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC0: Autres (utilisation des codes UCN) PC4: Produits antigel et de dégivrage PC12: Engrais PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC9a: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos ERC9b: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances en systèmes clos
Activité	Couvre les expositions générales des consommateurs dues à l'utilisation des produits ménagers vendus en tant que produits de lavage et de nettoyage, aérosols, revêtements, dégivrants, lubrifiants et produits d'assainissement de l'air., Note : ce scénario d'exposition n'est pertinent que pour une utilisation appropriée du produit en fonction du grade de qualité de la substance délivrée

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8d, ERC8e, ERC9a, ERC9b

Comme aucun danger environnemental n'a été identifié, aucune évaluation d'exposition ou de caractérisation du risque environnemental n'a été effectuée.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC0, PC4, PC12, PC35, PC39

L'évaluation de la santé humaine n'a pas été faite car la substance ne répond pas aux critères pour être classifiée comme dangereuse pour l'homme, Comme la substance est un oxydant, une caractérisation du risque qualitative a été effectuée.

Caractéristiques du produit	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solide, faible empoussièrement, liquide
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs	Utilisations intérieure et extérieure	
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	Les instructions sont transmises au consommateur par l'intermédiaire de l'étiquetage

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Consommateurs

Une approche qualitative a été utilisée pour conclure à une utilisation sûre des consommateurs par les dangers physico-chimiques : comburant.

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

NITRATE DE POTASSE 99% AVEC ANTIMOTTANT

Aucune autre mesure de gestion des risques n'est exigée.